

# Bienvenue au service de soins intensifs pédiatriques

(Pediatric Intensive Care Unit ou PICU)

Votre enfant est hospitalisé au service de soins intensifs pédiatriques. Cette hospitalisation peut susciter des inquiétudes et des questions.

Notre service prépare actuellement une nouvelle brochure informative afin d'informer du mieux possible les parents et les proches de nos patients. Il y est notamment question du fonctionnement de notre service et de notre équipe, des possibilités de séjour et des règles en vigueur.

Vous trouverez déjà ci-dessous des informations importantes concernant le service et la présence des parents. En collaboration avec l'équipe, nous vous accompagnons vous et votre enfant de la meilleure façon possible lors du séjour dans notre service. N'hésitez pas à vous adresser au personnel infirmier, à un médecin, à un travailleur social ou à un autre prestataire de soins si vous avez des questions ou des doutes.

## Le service

Notre service compte 12 lits et est entièrement équipé pour traiter les enfants gravement malades **depuis leur naissance jusqu'à l'âge de 16 ans**.

Dans le PICU, l'état de santé de votre enfant est constamment et étroitement surveillé par le personnel infirmier et les médecins. Cela implique l'utilisation de divers dispositifs médicaux, tels qu'un moniteur qui surveille en permanence diverses fonctions corporelles vitales : rythme cardiaque, respiration, pression sanguine et quantité d'oxygène dans le sang.

Vous avez remarqué qu'une **alarme** s'est déclenchée sur un moniteur ou un autre appareil ? Faites alors appel au personnel infirmier. Il importe que vous ne vous chargiez **jamais** d'éteindre une alarme, de commander un appareil ou de manipuler vous-même des tuyaux ou des robinets.

## Votre consentement pour les procédures urgentes

L'équipe médicale veille à vous informer le mieux possible sur l'état de santé de votre enfant. Vous recevrez au préalable les informations nécessaires sur les tests, procédures ou interventions supplémentaires de la part du médecin.

Lorsqu'une situation nécessite une prise en charge urgente et qu'il n'est pas possible de discuter de l'intervention avec vous au préalable, le médecin agira en âme et conscience dans l'intérêt de l'enfant. Vous recevrez bien sûr toutes les informations complémentaires par la suite.

## Contact

Vous pouvez joindre le service par téléphone **24 heures sur 24** au **+32 (0)16 34 87 70**.

Ce numéro de téléphone permet également de joindre le personnel infirmier en charge des soins de votre enfant, et ce, jour et nuit. Le personnel infirmier est votre interlocuteur direct lors de chaque contact ou visite.

N'hésitez pas à demander un rendez-vous avec le médecin traitant si vous le souhaitez. Nous mettons tout en œuvre pour vous informer aussi honnêtement et ouvertement que possible.



## Visites

### Pour les parents

Votre enfant est pris en charge jour et nuit dans le PICU par du personnel infirmier spécialisé. En raison de la nature critique du service et des efforts concentrés sur les soins de votre enfant, nous imposons quelques règles concernant les moments auxquels vous pouvez être présent(e) dans le service.



- Entre 7h45 et 8h, tout parent qui le souhaite (par exemple, en raison de son travail ou d'autres circonstances) peut rendre une courte visite.
- Entre 8h et 11h, il y a une période dédiée aux soins, procédures médicales et examens.
- Entre 11h et 14h et entre 16h et 20h, les parents sont les bienvenus sans interruption.
- Après 20h, nous assurons le calme dans le service afin que tous les enfants puissent dormir le plus paisiblement possible.

Lorsque des interventions ou des procédures importantes doivent être effectuées sur votre enfant au moment de votre visite, le personnel infirmier ou le médecin peut vous demander de quitter la pièce et de patienter dans la salle d'attente.

### Dormir à l'hôpital

Dans notre service, il n'est pas possible de passer la nuit dans la chambre de votre enfant. Dans le cas d'une admission urgente ou d'une situation instable, vous pouvez être amené(e)s, en tant que parent(s), à dormir à proximité du service.

Nous avons quelques chambres que nous pouvons mettre à votre disposition pour quelques nuits, en fonction des disponibilités et de la nécessité.

En tant que parent, vous pouvez également utiliser le lounge et la salle d'attente à votre convenance. Le personnel infirmier peut aussi vous proposer le local réservé aux parents. Celui-ci permet d'y profiter de l'intimité nécessaire.

### Pour les frères et sœurs

Les frères et sœurs peuvent rendre brièvement visite sur rendez-vous et en concertation avec le personnel infirmier. Nous pouvons ainsi préparer la visite et prévoir un accompagnement pour le(s) frère(s) et/ou la(les) sœur(s).

Veillez systématiquement patienter dans la salle d'attente jusqu'à ce que vous ayez l'autorisation d'entrer aux moments convenus. Vous avez eu un imprévu et êtes en retard ? Prévenez-nous via l'interphone. Nous vous ferons entrer dès que possible.

### Autres visiteurs

Seuls les membres de la famille les plus proches peuvent effectuer une visite sur rendez-vous. Pour permettre aux enfants de se reposer suffisamment, ces heures de visite sont limitées. Aussi, il ne peut pas y avoir plus de quatre personnes simultanément par visite.

Les autres visiteurs sont les bienvenus entre 13h45 et 14h et entre 19h45 et 20h.

